

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 10 SEPTEMBRE 2026**

COMMUNE DE MOULINS
(Ille et Vilaine)

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15
Date de la convocation		
04/09/2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
<i>(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>		
04/09/2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 10 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MOULINS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie MORLIER, Maire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par mail aux conseillers municipaux, le 4 septembre 2026.

Étaient présents : Anne-Marie MORLIER, Corentin DAUVIER, Stéphane LE CLINCHE, Julien TUVACHE, Annie DEMORTREUX, Aurélie LAQUERRE, Isabelle GRÉGOIRE, Simon FORÊT, Marie SANTIAGO, Matthias de MAUROY, Laurence MORICE, Jérôme GILBERT.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Mylène REBUT a donné pouvoir à Mr Matthias de MAUROY. Mr Anthony SERGENT a donné pouvoir à Mme Aurélie LAQUERRE. Mr Gaylord SOATTO a donné pouvoir à Mr Juline TUVACHE.

Étaient absents :

2026-09-059 Déclaration d'intention d'Aliéner au 7 place de l'église à Moullins

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les dispositions relatives au droit de préemption urbain ;

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 25 août 2026 concernant la cession du bien sis 7 place de l'église à MOULINS, cadastré section B 617 ;

Considérant que le bien est situé dans le périmètre où s'exerce le droit de préemption urbain ;

A l'unanimité des votants, les membres du conseil municipal décident :

- de ne pas exercer le droit de préemption sur le bien objet de la DIA ;
- d'autoriser Madame le Maire à notifier cette décision aux intéressés.

La secrétaire,
Aurélie LAQUERRE

La présente délibération est exécutoire
en raison du jour de réception en préfecture.
Le 14 septembre 2026
Le Maire, Anne-Marie MORLIER

